

**Compte-rendu du Conseil d'Administration I.S.T.V.
Du jeudi 4 décembre 2008**

Membres présents :

Collège A : Messieurs Assaad, Guerra, Lochegnies, Piechowiak, Vrancken

Collège B : Mesdames Derviaux, Thilliez, Messieurs Benameur, Champagne, Delot, Jenot, Valein

Collège AITOSS : Mesdames Charles, Renard, Monsieur Lerable,

Collège Etudiants : Messieurs Caudmont, Thomas

Collège des personnalités extérieures : Mesdames Houssier, Lancelle

Membres de Droit : Mesdames Blanchard, Brutel, Guillaume, Petitjean, Rivencq, Grislin, Messieurs Bouchart, Debernard, Dubois, Guérin, Goutin, Haugou, Léger, Pommeray, Raviart

Membres excusés : Messieurs Dewally, Goichot, Ouafrouh

Pouvoirs :

Mademoiselle Leriche	à	Monsieur Vrancken
Monsieur Bruzek	à	Madame Lancelle
Monsieur Desmarez	à	Madame Houssier
Monsieur Morel	à	Madame Houssier

SYNTHESE DES DECISIONS APPROUVEES :

Le budget 2009 est voté à l'unanimité

Ouverture de la session : 10 heures 10

1. Compte-rendu du Conseil d'Administration du 6 Novembre 2008 :

Monsieur Ourak explique que ce Conseil d'Administration est tenu essentiellement pour le vote du Budget initial ISTV 2009 pour anticiper le Conseil d'Administration UVHC du 12 décembre 2008.

Philippe Champagne est désigné comme prochain rapporteur de séance.

Le compte-rendu du Conseil d'Administration du 6 Novembre 2008 sera voté lors du prochain Conseil d'Administration ISTV.

2. Le Budget ISTV 2009

Monsieur Ourak présente la nouvelle arborescence de l'Institut.

Des nouveaux Centres de Responsabilité ont été créés suite à l'ouverture des nouvelles formations par apprentissage. Chaque Centre de Responsabilité de la Formation par Apprentissage reprend les différentes formations.

En Formation Initiale, un seul Centre de Responsabilité : **FI** pour le fonctionnement courant ; la Licence et le Master se différencient par les destinations : 101 (Licence) et 102 (Master).

Le C.R. nœud : **CONV** comprend deux C.R. feuilles TEMP1 et FOOD (nouveau TEMPUS)

Le C.R. : **PROJ** est subdivisé en trois C.R. feuilles :

- CONTR (Contrats Université)
- EQUIP (Plan Pluriannuel d'Investissement)
- TOEIC (pour l'organisation des sessions TOEIC)

2.1 Budget ISTV Formation Initiale :

Monsieur Ourak commente le budget initial de l'Institut qui est sensiblement équivalent à celui de l'année précédente.

• Les recettes :

Les recettes s'élèvent à **1 088 072 euros**.

- La **Dotation Globale de Fonctionnement** (D.G.F.) du budget globale est passée de 767 397 euros en 2008 à **683 330 euros en 2009** après prélèvement de l'Amortissement (173 470 euros).

- Monsieur Ourak rappelle que depuis la rentrée 2007, l'université est tenue de payer les **charges patronales** : une subvention de **35 000 euros** équivalente à l'année précédente est accordée pour l'ISTV.

- Le **Plan Pluriannuel d'Investissement** versé au budget initial s'élève à **52 042 euros**. Les 70 % restants seront alloués en cours d'année lors de la Commission d'Investissement.

- Les **dotations contractuelles** s'élèvent à **52 700 euros** et sont réparties de la façon suivante : 20 000 euros dans le cadre de l'université d'automne pour un projet proposé par Monsieur Abed. Il vise à mettre en place une plate-forme permettant d'utiliser une carte d'étudiant électronique. Ce projet doit être mis en place avec le service

Informatique. Quatre expériences ont été menées dans les universités de Bordeaux, Lyon, Nancy et Paris.

32 700 euros sont attribués pour le Plan Réussite Licence (tutorat, aide à la réussite...)

- La subvention de *préparation aux concours de CAPES et d'Agrégation* est estimée à **2 000 euros**. *Cependant, cette ligne pourra être modifiée en cours d'année par une D.B.M.*

- **Les Ressources Propres :**

Monsieur Ourak souligne que la *Taxe d'Apprentissage* est estimée à **170 000 euros**. En 2008, on a collecté 190 000 euros. Le montant inscrit au budget initial 2009 pourra être modifié en cours d'année si le montant collecté est supérieur à la prévision.

Les *Droits d'Inscriptions* d'un montant de **6000 euros** correspondent à l'inscription de 4 étudiants chinois.

Les *Droits Spécifiques* sont estimés à **35 000 euros**.

L'organisation du *TOEIC* : **20 000 euros**

La Communauté d'Agglomération de Cambrai verse une subvention de **17 000 euros** pour les déplacements.

La mise à disposition de personnel : **15 000 euros**

● **Les dépenses :**

Les crédits ouverts en *Equipement* s'élèvent à **82 042 euros** : 52 042 euros sont prévus pour le Plan Pluriannuel d'Investissement et 30 000 euros sont prévus à la fois pour l'administration et les travaux d'agencement des bâtiments.

- **253 627 euros** sont inscrits en **Fonctionnement**.

Les Charges de Personnel sont estimées à **722 835 euros**.

Dans la rubrique Personnel, Monsieur Ourak se réjouit de la baisse considérable des heures complémentaires, il rappelle qu'il y a trois ans encore, 820 000 euros étaient affichés sur cette ligne contre 542 035 euros cette année. Il est cependant très difficile de d'aller très loin dans ces diminutions car la plupart des formations nécessitent l'intervention d'extérieurs.

Monsieur Ourak rappelle que les emplois gagés concernent le salaire de deux secrétaires.

Le déséquilibre de 29 568 euros entre les recettes et les dépenses du Budget ISTV FI provient de la DGF prévue pour la Formation par Apprentissage car les étudiants inscrits en apprentissage sont considérés comme étudiants FI.

2.2 Budget ISTV Formation Continue :

Le budget FC s'élève à 80 448 euros.

La baisse considérable du Budget par rapport à 2008 est liée à un mode d'affichage différent. En effet, à partir de cette année, la subvention région concernant les demandeurs d'emplois est gérée directement au CEPPEPES. Nous pouvons donc constater un budget stable par rapport à 2008.

● **Les recettes :**

Les 1 980 euros inscrits correspondent à l'inscription d'un étudiant depuis l'année dernière (soit 300 heures x 6.6 euros).

Les ressources propres de 78 468 euros correspondent à des VAE et des FONGECIF.

• **Les dépenses :**

Les *dépenses d'Équipement* sont estimées à **2000 euros**. Monsieur Ourak rappelle que les étudiants de Formation Continue utilisent le matériel de la Formation Initiale. La différence de 11 000 euros par rapport à l'année 2008 correspond aux crédits d'un projet FEDER qui avait été soldé l'année dernière.

Les dépenses de *Fonctionnement* s'élèvent à **23 568 euros**.

Les dépenses de Personnel : 54 880 euros. Les heures complémentaires inscrites au budget initial correspondent au paiement des heures d'enseignements mais également au paiement d'enseignants participant aux VAE.

2.3 Budget ISTV Formation par Apprentissage :

Les **recettes** sont estimées à **474 730 euros** et se répartissent de la façon suivante : 104 000 euros en subvention région et 370 000 euros en Taxe d'Apprentissage. Monsieur Ourak rappelle que la part de la DGF est intégrée dans les recettes Formation Initiale.

Monsieur Ourak constate que les recettes de T.A. sont faibles. Beaucoup d'entreprises ne respectent pas le minimum demandé de 1500 euros.

Monsieur Benameur ajoute que ces 1 500 euros ne couvrent pas les frais de la formation.

Monsieur Ourak propose d'établir un bilan de la Taxe d'Apprentissage pour connaître la destination des subventions versées.

Les **dépenses** s'élèvent à **504 298 euros** :

- Les dépenses de **Fonctionnement de 179 935 euros** permettent de couvrir les dépenses liées à la gestion courante, aux déplacements, aux TRN, le paiement des inscriptions des apprentis...
- Les dépenses de **Personnel : 324 363 euros** dont notamment 248 206 euros pour le paiement des heures complémentaires (enseignants et tuteurs), 14 094 euros de primes (des directeurs d'études...), 13 612 euros pour le paiement d'une secrétaire à 80 %.

Monsieur Ourak rappelle que les heures de cours de la Formation par Apprentissage sont payées en heures complémentaires. Certains collègues complètent leur service par des heures effectuées en Apprentissage qui sont donc considérées comme de la valorisation.

Le Budget initial ISTV 2009 est voté à l'unanimité.

3. Répartition des crédits de fonctionnements 2009 par filières :

Monsieur Ourak commente le tableau de répartition des crédits par filières. Le budget est constant par rapport à l'année passée :

- Agro alimentaire : 15 100 euros
- Audiovisuel : 13 300
- Matériaux : 3 100 euros
- Mécanique : 5 700 euros
- Mathématiques : 1 100 euros
- Informatique : 5 200 euros
- Chimie, Physique : 8 000 euros

- Electronique, Electrotechnique, Automatique : 14 900 euros
- Génie Civil : 4 600 euros
- Langues : 2 000 euros

4. Les missions des diverses responsabilités :

Monsieur Ourak explique que le sujet a déjà été abordé lors de la présentation des nouvelles missions de l'enseignant chercheur. Les missions des responsables doivent être mieux définies. Les statuts de l'ISTV vont être revus en 2009. Il présente le document des missions des responsables de filière et des responsables pédagogiques. Ce document sert pour l'instant comme base de travail.

5. Questions diverses :

Monsieur Ourak rappelle qu'aucune création de poste n'est prévue pour cette année. La procédure de recrutement a été abordée au précédent Conseil d'administration.

Les candidats aux postes de PRAG doivent donner une réponse avant le 15 février 2009.

Monsieur Lochegnies soulève le problème de réservations des vidéo projecteurs après 16 h30.

Monsieur Raviart souhaiterait une mise à jour du site UVHC pour les recrutements notamment pour les postes de PRAG.

Monsieur Ourak rappelle que les postes ont été publiés au journal Officiel.

Monsieur Guerra s'interroge sur la nouvelle procédure des professeurs invités.

Monsieur Ourak répond que les demandes doivent être faites à la Direction de l'Institut.

Monsieur Guerra propose de soumettre une liste principale aux directeurs de laboratoires pour une première proposition.

Monsieur Raviart s'interroge sur la parution des postes de MCF.

Monsieur Ourak répond que Monsieur Bricout a prévu une réunion en janvier pour définir les demandes.

Clôture : 12 heures 15

Le Directeur,

Le Rapporteur de Séance,

M. OURAK

M. CHAMPAGNE